

2009

Décrochage des jeunes et insertion professionnelle

Panorama national et éclairage régional

De la notion de « sans qualification » à celle de « sans diplôme »	3
Processus de décrochage scolaire	4
117 000 sortants « sans qualification »	5
Insertion et parcours	6
Politiques publiques	7
Prévention et interventions	8
Pour aller plus loin	16



De la notion de « sans qualification » à celle de « sans diplôme »

Avant 2000, c'est la notion plus restreinte dit de sortie « **sans qualification** » correspondant aux niveaux VI et Vbis des nomenclatures de formation qui était utilisée par l'Éducation nationale ou pour la définition des politiques d'emploi. Sont considérés « **non-qualifiés** » les jeunes qui ne sont pas entrés au lycée général et technologique ou qui n'ont pas eu accès à une classe terminale de préparation à un BEP ou à un CAP.

Depuis, la stratégie de Lisbonne fixée par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, le champ a été élargi à l'ensemble des jeunes sortants de l'enseignement initial « sans diplôme » de second cycle de l'enseignement secondaire.

Cet élargissement du champ s'explique par l'élévation du niveau général de formation en France comme en Europe.

Ce passage récent de la notion de « non-qualifiés » à celle de « sans diplôme » a plusieurs conséquences. La plupart des études publiées portent sur les « non-qualifiés ». Par ailleurs, il faut noter que les politiques de l'emploi continuent de focaliser leur action sur les « sans qualification ».

Enfin, il est nécessaire de tenir compte de l'hétérogénéité des « sans diplôme ». Ainsi les études menées, notamment celles du Céreq, mettent bien en évidence, par exemple, que chaque étape compte : les difficultés d'insertion dans l'emploi des « non-qualifiés » sont plus fortes que les difficultés des autres « sans diplôme ».

La « non qualification » : question de formation, d'emploi ou de travail ?

ROSE José. - Marseille : CEREQ, 2009. – (Net. Doc). - 78 p.

Consulter le n° 53 de Net. Doc sur le site du Céreq.

www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-53.pdf

L'insertion des jeunes sans diplôme : un devoir national

Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale. - Paris : LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2008. – (Rapport-CERC). - 113 p.

Consulter le document sur le site de la Documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000377/index.shtml

Les enquêtes « génération » du Céreq

Consulter les documents sur le site du Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

www.cereq.fr/enquetegeneration.htm

Processus de décrochage scolaire


Le décrochage scolaire est un **phénomène complexe**, mettant en jeu une multiplicité de causes et dépassant le cadre purement scolaire. Ainsi milieu social, facteurs individuels psychologiques, facteurs institutionnels, échec scolaire, rapport à l'école, aux apprentissages et aux tâches scolaires, relation aux enseignants, sociabilité familiale et juvénile, estime de soi, entrent en interaction.

Michèle Guigue définit ce terme comme « **l'arrêt d'un cursus en cours, c'est-à-dire avant qu'il ne soit terminé, ou bien avant l'obtention du diplôme qui lui correspond** ». D'après elle, le « décrochage tend à désigner un processus plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite entérinant la sortie de l'institution ».

L'absentéisme est un des premiers symptômes du décrochage. De l'adolescent qui sèche occasionnellement un cours à celui qui décroche faute de trouver la motivation nécessaire, ou qui est en proie à une phobie scolaire, l'absentéisme peut apparaître, selon les cas, comme une transgression normale accompagnant le processus d'adolescence ou comme le symptôme d'une pathologie. Ce phénomène, en constante augmentation, toucherait aujourd'hui 5 % des élèves, tous établissements confondus. Désormais impossible à ignorer, il préoccupe plus que jamais les parents comme les spécialistes de l'éducation.


L'essentiel des sorties sans qualification se produisent dans **un petit nombre de périodes critiques** :


- La sortie du collège en fin de troisième correspond pour certains élèves (qui ont le plus souvent connu un parcours scolaire marqué par l'échec) à la fin de la scolarité obligatoire.
- Au lycée, les périodes de rupture sont plus étalées, mais se situent plutôt dans la première partie de l'année scolaire, le plus souvent dans les filières professionnelles.
- En apprentissage, les ruptures de contrat peuvent intervenir à tout moment, mais les deux premiers mois qui suivent l'entrée en apprentissage constituent indiscutablement un moment critique pour les décrocheurs potentiels. Ces cas n'expliquent toutefois qu'une partie seulement des sorties.


 **Arrêter une formation professionnelle : mots et maux d'apprenti(e)s**
LAMAMRA Nadia, MASDONATI Jonas. - Lausanne : ANTIPODES, 2009. - 311 p.
[Emprunter l'ouvrage](#)


 **Élèves décrocheurs-raccrocheurs**
CRDP. - Nantes : CRDP DES PAYS DE LA LOIRE, 2008.
[Emprunter le DVD](#)


 **Ils dépriment, ils décrochent**
FLOC'H Benoît. - *Le Monde de l'Éducation*, n° 355, février 2007, pp. 56-57


 **Sorties sans diplôme et inadéquation scolaire**
Inrp. - *La lettre d'information*, n° 28, juin 2007
Consulter le document sur le site de l'INRP.
www.inrp.fr/vst/LettreVST/juin2007.htm

 **L'absentéisme scolaire : du normal au pathologique**
Collectif d'auteurs. - Paris : HACHETTE, 2006. - 335 p.
[Emprunter l'ouvrage](#)

 **Lycéens décrocheurs raccrocheurs d'école**
Inspection académique de Sarthe. - Le Mans : INSPECTION ACADEMIQUE 72, 2005. - 98 p. (Edusarthe)
[Emprunter l'ouvrage](#)

 **Le décrochage scolaire : une fatalité ?**
Collectif d'auteurs. - *Ville-École-Intégration Enjeux*, n° 122, septembre 2000. - 276 p.
Consulter le document sur le site du CNDP.
www.cndp.fr/accueil.htm

 **Les jeunes en rupture scolaire: du processus de confrontation à celui de remédiation**
Collectif d'auteurs. - Paris : L'HARMATTAN, 2000. - 234 p.
[Emprunter l'ouvrage](#)

 **Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse**
GUIGUE Michèle- Lyon : CHRONIQUE SOCIALE, 1998. - (Synthèse pédagogie formation). - 305 p.
[Emprunter l'ouvrage](#)

117 000 sortants « sans qualification »

Longtemps en baisse, la part des « sortants sans qualification » stagne désormais à un niveau qui reste problématique dans la mesure où les conditions d'accès à l'emploi de ces populations restent nettement moins bonnes que celles des autres.

Selon les données du ministère de l'Éducation nationale, environ 60 000 jeunes sortent du système éducatif aux niveaux VI et V bis, mais il y en a également près de 50 000 qui sortent des filières CAP-BEP sans avoir obtenu le diplôme : ceci porte à environ 110 000 le nombre de sortants sans qualification certifiée.

Selon les données compilées dans le rapport du Cerc en 2004, **117 000 jeunes sont sortis de formation initiale sans diplôme** du second cycle de l'enseignement secondaire. Ces sorties sans diplôme représentent environ **17 % de chaque génération**.

Selon le même rapport, au niveau régional, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) estime la réussite scolaire des élèves au niveau académique en calculant des taux de sorties suivant le niveau de formation atteint selon la classification française. Les taux de sorties sans qualification sont particulièrement bas en Midi-Pyrénées, en Bretagne et dans les **Pays de la Loire, inférieurs à 5 %**.

L'Académie de Nantes présente l'un des taux de sortie sans qualification les plus bas de l'ensemble des académies, inférieur d'environ 3 points au niveau national.

📖 **La «non qualification» : question de formation, d'emploi ou de travail ?**

ROSE José. - Marseille : CEREQ, 2009. – (Net. Doc). - 78 p.

Consulter le n° 53 de Net. Doc sur le site du Céreq.

www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-53.pdf

📖 **L'insertion des jeunes sans diplôme : un devoir national**

Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale. - Paris : LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2008. – (Rapport-CERC). - 113 p.

Consulter le document sur le site de la Documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000377/index.shtml

📖 **Les sorties sans qualification : analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier**

Ministère Éducation nationale. - Paris : MINISTERE ÉDUCATION NATIONALE, 2005. - 65 p.

Consulter le document sur le site du Ministère de l'Éducation nationale.

<http://media.Éducation.gouv.fr/file/99/0/5990.pdf>

📖 **Qui sort sans qualification du système éducatif ?**

CAILLE Jean-Paul. - Note d'information, n° 99.30, août 1999, 6 p.

Consulter le document sur le site du ministère de l'Éducation nationale

http://media.Éducation.gouv.fr/file/57/65/8/revue57_25658.pdf

Pays de la Loire

📖 **Radioscopie de l'Académie de Nantes 2003-2004**

Étude régionale

Collectif d'auteurs. - Nantes : RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES, 2004. – 117 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Insertion et parcours

Le passage de la formation initiale à la vie active est particulièrement difficile pour les jeunes sortis sans diplôme de la formation initiale.

En introduction de son chapitre sur les parcours d'insertion, le rapport du Cerc brosse les **grandes lignes de la trajectoire** d'un jeune « sans diplôme ».

« La France est l'un des pays d'Europe où **le rôle du diplôme** dans l'accès à l'emploi est le plus **marqué**. Sans diplôme, les débutants sont davantage exposés au chômage, surtout si la conjoncture est mauvaise. Leurs problèmes d'accès à l'emploi sont d'autant plus importants que leur abandon d'études a été précoce. Leur situation s'améliore avec le temps, mais les effets de l'absence de diplôme continuent à se faire sentir longtemps après.

Les emplois trouvés par les jeunes sans diplôme sont presque toujours situés dans de petites entreprises, et souvent peu qualifiés. Les parcours d'emploi des jeunes sans diplôme sont davantage marqués par **l'intérim**. Ce mode de recrutement peut déboucher à terme sur une stabilisation, mais certains parcours restent marqués par la précarité.

Enfin, **les mesures d'aide à l'emploi** des jeunes jouent un rôle particulièrement important pour les jeunes non diplômés. Les jeunes « sans diplôme » sont les principaux bénéficiaires de **formations hors emploi**. Ils recourent un peu plus que la moyenne aux formations en alternance et, en premier lieu, à l'apprentissage. Ils reçoivent, en revanche, **trois fois moins souvent de formations en entreprise que la moyenne** de la cohorte de sortants. Même six ans après leur échec scolaire, leur point de vue sur la formation qualifiante différée reste mitigé, plus ou moins favorable selon leur projet professionnel et leur début de parcours ».

Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ? Un éclairage à partir du cheminement professionnel de jeunes sortis du système éducatif en 1998

Collectif d'auteurs. - Marseille : CEREQ, 2008. - 136 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes : 1981 naissance de l'insertion

SCHWARTZ Bertrand, LABBE Philippe. - Rennes : APOGEE, 2007. - (Les penseurs sociaux). - 242 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Les jeunes et le travail

BOURDON Sylvain, VULTUR Mircea, MERCURE Daniel. - Laval : PRESSES UNIVERSITAIRES DE LAVAL, 2007. - (Regard sur). - 318 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des Missions locales

LABBE Philippe, ABHERVE Michel. - Rennes : APOGEE, 2005. - (Les penseurs sociaux). - 176 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Les jeunes « sans qualification » : un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers

GASQUET Céline. - Céreq Bref, n° 202, novembre 2003, 4 p.

Consulter le site du Céreq.

www.cereq.fr/pdf/b202.pdf

Pays de la Loire

Le devenir des étudiants sortant sans avoir validé leur première année de PCEM : années 2004-2005, 2005-2006

Étude régionale

Université d'Angers, LE JACQUES Dominique, BEAUPUY Guylaine, RIBRAULT Annie. - Angers : UNIVERSITE D'ANGERS, 2008. - 42 p.

Consulter l'étude sur le site de l'Université d'Angers.

www.univ-angers.fr/pagdiv.asp?ID=1276&langue=1

Politiques publiques

Début juillet 2009, l'État a signé avec des régions des conventions visant à «réduire le nombre de jeunes sans formation ou emploi ». Les régions Centre et Nord-Pas-de-Calais seront les premières à bénéficier du fonds gouvernemental destiné à financer des expérimentations pour ramener ce public vers l'école, à hauteur de 961 000 €.

Le Haut commissaire aux Solidarités actives et à la Jeunesse, Martin Hirsch, a rendu public le 7 juillet 2009 son **Livre vert sur la jeunesse**, énonçant 57 propositions issues des travaux de la Commission sur la politique de la jeunesse.

Le 29 septembre 2009, le président de la République a présenté les mesures de son plan jeunes qui s'inspire, pour partie, des recommandations avancées dans le livre vert. De son côté, le Sénat a également listé, fin mai 2009, une série de propositions dans le cadre de sa mission d'information sur la jeunesse dont les conclusions affichaient de nombreuses convergences avec la commission « Hirsch ». **La lutte contre le décrochage scolaire est un axe central du nouveau plan présidentiel.**

Reste aujourd'hui à suivre la mise en place de l'ensemble de ces mesures.

Dossier de presse « Agir pour la jeunesse »

Présidence de la République. - Avignon : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 29/09/ 2009. – 22 p.

Consulter le document sur le site de l'Elysée.

www.elysee.fr/download/?mode=press&filename=09.09.29_Agir_pour_la_jeunesse.pdf

Commission sur la politique de la jeunesse : livre vert

Haut commissaire à la jeunesse. - Paris : HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, 2009. – 213 p.

Consulter le livre vert sur le site de La documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000308/

France, ton « atout jeunes » : un avenir à tout jeune

Christian DEMUYNCK. – Paris : SENAT, 2009. – 263 p.

www.senat.fr/noticerap/2008/r08-436-1-notice.html

L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes : propositions du Conseil d'orientation pour l'emploi

Collectif d'auteurs. - Paris : CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, 2009. – 13 p.

Consulter le document sur le site du Conseil d'orientation pour l'emploi.

www.coe.gouv.fr/spip.php?page=news_detail&id_article=511

Pays de la Loire

Le schéma régional de l'éducation et de la formation en Pays de la Loire. 2007-2011

Conseil régional des pays de la Loire. – Nantes, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, 2007. - n.p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Prévention et interventions

De nombreux dispositifs permettent de prévenir et d'intervenir en amont et en aval du décrochage scolaire pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés.

Dispositifs relais et école ouverte

Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils ont pour objectif de favoriser la **rescolarisation** et la **resocialisation** de ces élèves.

Les classes et ateliers relais proposent **une pédagogie différenciée, des parcours individualisés** qui peuvent être fondés sur l'alternance, un encadrement pédagogique et éducatif renforcé combinant les compétences d'enseignants et d'éducateurs, en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Ces dispositifs s'appuient sur un partenariat actif avec la Protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités territoriales (conseils généraux et communes), le tissu associatif de proximité et les familles.

329 dispositifs-relais (256 classes et 73 ateliers) ont accueilli plus de **6 000 élèves** en 2004-2005 (dont 1 400 environ en ateliers). Près des quatre cinquièmes sont des garçons et environ 90 % proviennent de classes d'enseignement général. Ces élèves, souvent en difficulté sociale et scolaire, ont en moyenne un an et neuf mois de retard. Généralement, ils restent en dispositifs-relais pour une durée de trois mois (moins de deux mois en atelier).

L'École ouverte

Des jeunes sont accueillis dans des collèges et des lycées volontaires pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis pendant l'année scolaire.

En 2007, **137 748 élèves** des premiers et seconds degrés ont été accueillis dans **745 établissements volontaires**. 62 % de ces établissements relèvent de l'éducation prioritaire. Les activités proposées ont un caractère scolaire pour 35 % du temps en moyenne (aide méthodologique, aide aux devoirs, soutien). Pour le reste, elles sont culturelles (27 % du temps), sportives (18 % du temps) et de loisirs (20 % du temps).

Présentation des dispositifs relais et école ouverte

Consulter le site Eduscol :

- Les dispositifs relais : <http://eduscol.Education.fr/D0049/CXJACC01.htm>
- École ouverte : <http://eduscol.Education.fr/D0116/accueil.htm>

Dispositifs-relais et école-ouverte

DUSSEAU Joëlle, ISAMBERT Jean-Pol. – Paris : MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, 2003. - 165 p.

Consulter le site de La Documentation Française.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000684/0000.pdf>

Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers-relais : année scolaire 2005-2006

Direction de l'évaluation et de la prospective. - Note Évaluation, n° 08.13, mars 2008, 6 p.

Consulter le site du ministère de l'Éducation nationale

www.education.gouv.fr/cid21069/le-suivi-et-le-devenir-des-eleves-accueillis-en-classes-et-ateliers-relais.html

Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers-relais : année scolaire 2004-2005

Direction de l'évaluation et de la prospective. - Note Évaluation, n° 07.01, mars 2007, 6 p.

Consulter le site du ministère de l'Éducation nationale.

www.education.gouv.fr/cid4733/le-suivi-et-le-devenir-des-eleves-accueillis-en-classes-et-ateliers-relais.html

Les dispositifs-relais. 1999-2003

Direction de l'évaluation et de la prospective. - Note Évaluation, n° 04.11, novembre 2004, 6 p.

Consulter le site du ministère de l'Éducation nationale

www.education.gouv.fr/cid1888/dispositifs-relais-1999-2003.html

Pays de la Loire

Site web d'une classe relais de Nantes

<http://pagesperso-orange.fr/classerelais.nantes/index.html>

Mission générale d'insertion (MGI)

Depuis 1996, la Mission générale d'insertion (MGI) a pour objectif de **réduire les sorties sans diplôme** des établissements publics du second degré. Axée sur des activités de prévention et de formation, elle s'adresse prioritairement à tous les jeunes de plus de 16 ans qui sont exposés au risque de sortie sans qualification du système éducatif ou qui sont sortis depuis moins d'un an.

En 2005-2006, 72 % des jeunes reçus en entretien de situation sont retournés en formation soit dans des scolarités traditionnelles (23 %), en apprentissage (7 %) soit dans des actions de formation spécifiques relevant de la MGI (35 %), soit dans des stages organisés par les régions (7 %). Pour les autres, 4 % accèdent à l'emploi. 5 % sont suivis par les Missions locales. Enfin, 20 % restent « sans solution » à l'issue des entretiens de situation.

Le rapport du CERC souligne cependant le faible flux de jeunes pris en charge par la MGI (environ 60 000 par rapport aux 117 000 jeunes concernés chaque année). Cela fait apparaître un problème de repérage et de suivi des élèves.

L'insertion des jeunes sans diplôme : un devoir national

Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale. - Paris : LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2008. - (Rapport-CERC). - 113 p.

Consulter le document sur le site de la Documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000377/index.shtml

Présentation de la Mission Générale d'Insertion (MGI) de l'Éducation Nationale

Consulter le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

<http://eduscol.Education.fr/D0105/accueil.htm>

Bilan de l'activité de la MGI 2006-2007

Direction générale de l'Enseignement scolaire. - Paris : MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, 2008. - 25 p.

Consulter le document sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

http://eduscol.Education.fr/D0105/bilan_activite_MGI_2006-2007.pdf

Pays de la Loire

La Mission générale d'insertion : quelle insertion pour les jeunes en décrochage scolaire ?

BERNARD Pierre-Yves. - Trait d'Union, n° 192, février 2007, pp. 4-5

Consulter l'article dans le Trait d'Union d'avril 2008 sur le site du Carif-Oref.

<http://doc.cariforef-pdl.org/exl-doc/R00484.pdf>

Initiatives en Pays de la Loire

Le logiciel « Jasmin » contre le décrochage scolaire dans les Pays de la Loire

Depuis la rentrée 2009, les chefs d'établissement des collèges et lycées publics de la région disposent d'un nouvel outil, unique en France, pour lutter contre la déscolarisation des élèves. Le logiciel « Jasmin » (Jeune de l'académie suivi par la mission d'intégration de Nantes) est destiné à **recenser au jour le jour les jeunes figurant sur aucune liste d'inscription dans le secondaire**. Lorsqu'un élève est signalé sans solution scolaire par le logiciel, le dernier établissement qu'il a fréquenté se charge de le contacter afin de prendre connaissance de sa situation et de lui proposer un soutien par la MGI.

Les plates-formes d'accompagnement vers l'emploi

Depuis 2006, le rectorat de Nantes a mis en place des plates-formes d'accompagnement vers l'emploi. Elles s'adressent aux jeunes (diplômés ou non) prioritairement ceux de niveau V (CAP et BEP) sortant du système scolaire et à la recherche du premier emploi.

Elles doivent permettre d'éviter l'isolement du jeune après sa sortie, ainsi que les périodes de rupture dans sa prise en charge.

Elles l'accompagnent dans une dynamique de transition de l'école vers son premier emploi. Elles prolongent aussi les réponses de la Mission générale d'insertion (MGI) dans ses actions de prévention des sorties sans qualification et font connaître au jeune les ressources économiques locales et le Service public de l'emploi. La PAE contribue avec d'autres acteurs (Pôle Emploi, Missions locales et PAIO) à l'obtention de son premier emploi.

📄 Le rectorat de Nantes se dote d'un logiciel contre le décrochage scolaire

La lettre de l'éducation, n° 640, 14/09/2009, p. 3

[Emprunter la revue](#)

📄 Pour l'insertion des élèves quittant le système éducatif, les plates-formes d'accompagnement à l'emploi

GONTIER Freddy. – Trait d'Union, n° 204, avril 2008, pp. 1-3

Consulter l'article dans le Trait d'Union d'avril 2008 sur le site du Carif-Oref.

www.cariforef-pdl.org/arboFichiers/Trait%20d'union/2008/TU204%20-%20042008.pdf

Écoles de la deuxième chance

L'École de la deuxième chance regroupe **15 écoles dans 12 régions** et reçoit annuellement 4 000 stagiaires. L'École de la deuxième chance (E2C) est l'une des initiatives européennes proposées dans le Livre Blanc "Enseigner et apprendre : vers une société cognitive". L'accent est mis sur **la maîtrise des savoirs fondamentaux** - lecture, écriture, calcul, informatique, pratique d'une langue étrangère - et sur **la formation en alternance** au sein de l'entreprise pour apprendre aux jeunes leurs futurs métiers. L'ambition est d'engager un partenariat avec les entreprises pour répondre aux enjeux du marché de l'emploi local. Le « plan banlieues », présenté par le gouvernement en février 2008, envisage une extension des écoles de la deuxième chance. 7 200 places sont attendues.

Les écoles de la deuxième chance de nouveau vantées

BELLAN Marie. - *LES ECHOS*, 23/06/2009. - p. 4

Les écoles de la deuxième chance et l'accès à l'emploi

Rapport d'information n° 1543 de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale – 18 mars 2009

Consulter le rapport sur le site de l'Assemblée nationale.

www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1543.pdf

Présentation des écoles de la deuxième chance

Consulter le site du gouvernement :

www.gouvernement.fr/gouvernement/qu-est-ce-que-l-ecole-de-la-deuxieme-chance

Consulter le site de la Fondation des écoles de la deuxième chance :

www.fondatione2c.org/srt/e2c/home

Enseigner et apprendre : vers la société cognitive

Commission Européenne. – Bruxelles : OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1995. - 107 p.

Consulter le Livre Blanc.

<http://ec.europa.eu/Éducation/doc/official/keydoc/lb-fr.pdf>

Défense deuxième chance

Le dispositif « Défense deuxième chance », créé en août 2005 et géré par l'Epide (établissement public d'insertion de la défense), vise à assurer une insertion sociale et professionnelle pour des jeunes de 18 à 21 ans volontaires en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation. Il comprend **22 centres** et accueille **1 800 jeunes par an**.

Recrutant des jeunes volontaires, ce système encadré par d'anciens militaires leur propose **une formation comportementale, une remise à niveau scolaire et une préformation professionnelle** s'appuyant sur l'expérience en matière d'insertion des armées mais aussi sur les dispositifs d'insertion existants.

Selon un rapport du Conseil économique et social, avec 4 180 candidatures déposées et plus de 70 % d'insertion à l'issue de la formation, le bilan semble satisfaisant. Il pointe néanmoins les difficultés qui se font jour et les besoins nécessaires à la pérennisation du système.

📖 Défense 2^{ème} chance", bilan et perspectives »

GENG Françoise . – Paris, Conseil économique et social 2009. n.p.

En savoir plus sur le site du Cese.

www.conseil-economique-et-social.fr/scripts/jlbweb.exe?html=rapport/presse&base=rapport&1=&2=&3=&4=&sel=nosai:NS082610&nomusa=GENG&preusa=Fran%E7oise&semaine=2009-03

📖 Défense : la deuxième chance : une réussite pour les jeunes en difficulté

BRANGET Françoise, GILBERT Meyer. - Paris : ASSEMBLEE NATIONALE, 2007. – (Documents d'information). - 67 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Pays de la Loire

📖 Dispositif deuxième chance : une discipline stricte dans un cadre bienveillant

LOMBARDINI Dominique. - Trait d'union, n° 215, mai 2009.- pp. 1-3

Consulter le Trait d'union 215.

www.cariforef-pdl.org/arboFichiers/Trait%20d'union/2009/TU%20n%215%20-%20Mai.pdf

Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)

Le Civis, mis en place en avril 2005, est un dispositif visant un **accompagnement global** des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est d'accompagner des jeunes éloignés du marché du travail jusqu'à un emploi durable (contrat de travail de plus de six mois y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand). Le Civis se décline en deux volets : **le Civis renforcé** pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveaux VI, V bis et V sans diplôme) et **le Civis de droit commun** pour les jeunes jusqu'à bac + 2 non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV) connaissant des difficultés d'insertion particulières. Le dispositif est mis en œuvre par les Missions locales ou les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

Les Missions locales et PAIO organisent les actions nécessaires à la réalisation d'un projet d'insertion dans un emploi durable. Les titulaires d'un Civis sont accompagnés par un référent unique. La durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois. Les titulaires d'un Civis âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

La fréquence des entretiens est hebdomadaire durant les trois premiers mois, puis mensuelle. Pour les jeunes « sans qualification », le « Civis renforcé » est renouvelable autant de fois que nécessaire jusqu'à 26 ans.

Fin août 2009, 787 750 jeunes ont intégré le programme Civis depuis le début du dispositif en avril 2005. 528 261 jeunes sont sortis du dispositif dont 192 650 vers l'emploi durable, soit 36 %.

Pour l'année 2008, 179 630 jeunes sont entrés dans le dispositif et 168 598 en sont sortis, dont la moitié d'entre eux avec un emploi ou une formation : 61 592 en emploi de plus de six mois, 11 550 en emploi de moins de six mois et 11 112 en formation.

Les jeunes en « Civis renforcé » ont plus de difficultés : 18 mois après leur entrée, moins d'un sur cinq a accédé à un emploi durable contre un jeune sur quatre en Civis de droit commun.

📄 Le Contrat d'insertion dans la vie sociale : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois

BONNEVIALLE Lionel, DARES. – *Premières synthèses*, n° 29.3, 01/01/2008. - 8 p.

Consulter le n° 29.3 de Premières synthèses sur le site du ministère du Travail.

www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2008.07-29.3.pdf

📄 En savoir plus sur le site du ministère du Travail.

www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/politique-emploi-formation-professionnelle/politiques-emploi-accompagnement/contrat-insertion-vie-sociale-Civis-accompagnement-jeunes-missions-locales.html?var_recherche=Civis

📄 En savoir plus sur le site du CNML.

www.cnml.gouv.fr/article.php3?id_article=90

📖 Les Missions du possible : avec et pour les jeunes en parcours d'insertion

LE BISSONNAIS Anne. - Paris : Editions Apogée, 2009. - 192 p.

📄 L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les Missions locales

BONNEVIALLE Lionel, Dares. - Paris : ONPES, 2009. – 20 p.

Consulter le document sur le site de l'ONPES.

www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Bonnevialle-3.pdf

Pays de la Loire

En 2008, dans les Pays de la Loire, 8 970 jeunes ont conclu un Civis avec l'une des 22 Missions locales et PAIO de la région. Depuis le début du programme en 2005, ce sont en tout plus de 36 500 jeunes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement avec un taux de sortie vers l'emploi durable de 31 %.

Source : *entrepôt régional Parcours 3 des PDL alimenté au 4/10/2009*

📄 Missions locales et PAIO des Pays de la Loire : 10 000 Civis en un an

CHAPEAU Virginie. - *Trait d'union*, n° 186, juin 2006. - pp. 1-3

Consulter le Trait d'union n° 186.

<http://doc.cariforef-pdl.org/exl-doc/RTU193.pdf>

Mesures en faveur de l'emploi des jeunes

La plupart des dispositifs concernent les jeunes « sans qualification » et encouragent les entreprises à les recruter et à participer à la construction de leur parcours professionnel. Ces dispositifs ont été renforcés récemment dans le cadre du [plan d'urgence pour l'emploi des jeunes](#).

Le contrat accompagnement formation

Le contrat d'accompagnement-formation a pour objectif de mettre à profit la période de crise pour proposer aux jeunes d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences aux besoins du marché du travail afin de profiter pleinement de la reprise. Il répond aux différents besoins des jeunes :

- pour obtenir une formation de « préparation à la qualification » ;
- pour obtenir un premier ou un meilleur niveau de qualification, consolidé par une première expérience de stage en entreprise ;
- pour compléter une formation initiale en vue d'accéder à un emploi durable.

Le renforcement de la formation par alternance

Plusieurs mesures favorisent l'emploi en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour les entreprises, c'est une chance de découvrir de nouveaux talents, pour les jeunes, une chance de se former avec de bonnes perspectives d'insertion.

Les contrats aidés

Les contrats aidés facilitent les recrutements par une prise en charge partielle par l'État des coûts liés à l'embauche et permettent aux jeunes d'avoir une réelle chance d'entrer sur le marché du travail. Ils sont associés le plus souvent à des actions spécifiques (période de formation, période d'immersion en entreprise...) et à un accompagnement par les Missions locales.

- L'accès au CIE (Contrat d'Initiative Emploi) pour les jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent à un Bac + 3 et rencontrant des difficultés à l'emploi a été renforcé. Il cible les entreprises du secteur marchand.
- Le CAE passerelle (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) permet aux collectivités ou employeurs du secteur non marchand d'embaucher des jeunes de 16 à 25 ans (quelque soit leur niveau) afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

 [Consulter le site du gouvernement sur les Mesures jeunes actifs.](http://www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs/index.html)
www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs/index.html

Les mesures à venir pour combattre le décrochage des jeunes

Le président de la République a annoncé le 29 septembre 2009 une série de mesures pour combattre le décrochage des jeunes. Celles-ci devraient être mises en place dès l'année prochaine.

- **Un droit à préparer sa vie active sera instauré entre 16 et 18 ans**, qu'il prenne la forme d'une formation, dans la sphère éducative ou en alternance, ou d'un emploi. Cette prolongation, sous une forme différente, de l'obligation scolaire permettra de ne laisser aucun jeune mineur sans accompagnement et soutien s'il décroche de l'école à 16 ans. Elle sera consacrée par la loi.

- **Un suivi systématique des décrocheurs sera organisé**. Des plates-formes régionales d'orientation, en expérimentation cette année dans certaines régions, seront généralisées à la rentrée 2010. Elles garantiront le repérage et le suivi de tous les décrocheurs scolaires. Le jeune ainsi repéré se verra offrir immédiatement une solution organisée par cette plate-forme (place en école de la deuxième chance, apprentissage, formation...).

- **Les Missions locales seront confortées comme pivot de l'accompagnement des jeunes**. Leurs moyens seront renforcés à hauteur de leurs résultats dans la prise en charge de ces publics.

- **Une expérimentation sera conduite pour aider les jeunes décrocheurs** qui feront l'effort de suivre un parcours de réinsertion. Gérée par le référent du jeune, elle permettra de financer des dépenses indispensables à son insertion (frais de formation, permis de conduire, logement rendu nécessaire par le lieu de la formation, etc).

Dossier de presse « Agir pour la jeunesse »

Elysée.- Dossier de presse « Agir pour la jeunesse ». - Avignon, le 29 septembre 2009.

www.elysee.fr/download/?mode=press&filename=09.09.29_Agir_pour_la_jeunesse.pdf

Pour aller plus loin...

Structures scolaires expérimentales

Microlycée de Sénart

www.ac-creteil.fr/lycees/77/micro-lyceedesenart/

Lycée intégral du lycée Jean Lurçat à Paris

http://lype-li.scola.ac-paris.fr/site/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

CLEPT (Collège et lycée élitair pour tous) de Grenoble

Consulter le site du CLEPT de Grenoble.

<http://perso.orange.fr/clept/index.html>

Ressources pédagogiques

Prévenir le décrochage scolaire : ressources documentaires et pédagogiques

www.ac-creteil.fr/zeprep/dossiers/decr_biblio.html

INRP – Dossier décrochage scolaire

<http://cas.inrp.fr/CAS/prevention-decrochage-scolaire>

La Bouture

La Bouture est une association au service de la lutte contre le décrochage scolaire. Elle fait paraître un bulletin de liaison pour ses adhérents qui donne la parole aux décrocheurs mais aussi à leurs parents et aux personnels de l'Éducation nationale et hors éducation qui trouvent des solutions.

Consulter le site de La Bouture.

<http://la-bouture.ovh.org/>

Insertion des jeunes

L'insertion des jeunes

Collectif d'auteurs. - Quétigny : ALTERNATIVES ECONOMIQUES, 2009. – (Pratique). - 144 p.

[Emprunter l'ouvrage](#)

Les 16-18 ans en France et en Europe

Collectif d'auteurs. - DIVERSITE : VILLE ÉCOLE INTÉGRATION, n° 154, 01/09/2008. - pp. 1-244

[Emprunter la revue](#)

Contacts

Sont recensés ici les sites Internet où sont disponibles les coordonnées des structures citées dans le document.

Les Missions Générales d'Insertion

www.ac-nantes.fr/70451193/0/fiche_pagelibre/&RH=OR_INS&RF=OR_INScontact

Les Écoles de la deuxième chance

www.fondatione2c.org/srt/e2c/home

Les centres de formation Epide

www.epide.fr/centres_epide_7/centres_epide_existants_9/

Les Missions locales et PAIO des Pays de la Loire

www.cariforef-pdl.org/getPage.asp?id=44

CENTRE DE RESSOURCES DU CARIF-OREF DES PAYS DE LA LOIRE

formation

emploi

insertion

s'informer

se documenter

décrypter



GAGNEZ DU TEMPS !

www.cariforef-pdl.org

Abonnez-vous aux lettres d'information du centre de ressources documentaires

En bref

Revue de presse

Bulletin de veille
VAE

ActuMEF

Les dernières
acquisitions



Espace Horizons - 2 square de la délivrance - BP 66501
44265 Nantes cedex 2 - Tél : 02 40 20 21 31
www.cariforef-pdl.org

Centre de ressources documentaires - Tél : 02 40 20 40 16
doc@cariforef-pdl.org
du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h

